

**Ordonnance de l'OFSP  
sur les stupéfiants et les substances psychotropes  
(Ordonnance de l'OFSP sur les stupéfiants, OStup-OFSP)**

**Modification du 15 novembre 2001**

---

*L'Office fédéral de la santé publique  
arrête:*

I

Les appendices a à d de l'ordonnance de l'OFSP du 12 décembre 1996 sur les stupéfiants<sup>1</sup> sont modifiés conformément aux textes ci-joints.

II

La présente modification entre en vigueur le 31 décembre 2001.

15 novembre 2001

Office fédéral de la santé publique:

Thomas Zeltner

<sup>1</sup> RS 812.121.2

*Appendice a  
(art. 1)*

## **Liste de tous les stupéfiants**

sels du GHB (acide  $\gamma$ -hydroxybutyrique): *ajouter*

étilamfétamine: *supprimer*

noréphédrine, voir sous phénylpropanolamine, appendice *a+c*: *supprimer*

phénylpropanolamine (dl-noréphédrine), phénylpropanolamine chlorhydrate (dl-noréphédrine chlorhydrate), phénylpropanolamine résinate (dl-noréphédrine résinate), *de même que les remarques correspondantes, numéros EAN-A et renvois à l'appendice *a+c**: *supprimer*

*Appendice b*  
(art. 2)

## **Liste des stupéfiants soustraits partiellement au contrôle**

*ajouter en respectant l'ordre alphabétique:*

- éthylamphétamine
- zolpidem

*Appendice c*  
(art. 3)

**Liste des stupéfiants soustraits partiellement au contrôle  
qui peuvent être obtenus en petite quantité sans ordonnance  
médicale**

noréphédrine, voir sous phénylpropanolamine: *supprimer*

phénylpropanolamine (dl-noréphédrine), phénylpropanolamine chlorhydrate  
(dl-noréphédrine chlorhydrate), phénylpropanolamine résinate (dl-noréphédrine  
résinate), *de même que les remarques correspondantes: supprimer*

*Appendice d*  
(art. 4)

## **Liste des stupéfiants prohibés**

*ajouter en respectant l'ordre alphabétique:*

- cactus peyotl (*Lophophora williamsii*) contenant de la mescaline
- cactus San Pedro (*Trichocereus pachanoi*) contenant de la mescaline
- 2-CB (2-(4-bromo-2,5-diméthoxyphénylethylamine)
- champignons hallucinogènes du genre *Conocybe*, *Paraeolus*, *Psilocybe* et *Stropharia*
- 4-MTA (4-méthylthioamphétamine)